

Bertrand Cantat, l'autre peine

Reuters – Par **MARION COCQUET**



La polémique suscitée par le retour sur scène du chanteur souligne la difficulté, pour un ex-détenu, de se réinsérer dans la société.

Bertrand Cantat aux obsèques du chanteur Alain Bashung, le 20 mars 2009.
© Charles Platiau /

Confiné dans le mutisme, Cantat. Enveloppé de silence, et entouré de spectres. Depuis le début de la polémique autour de sa présence dans le spectacle *Des femmes* de son ami le metteur en scène libano-québécois Wajdi Mouawad, l'ancien chanteur de *Noir Désir* ne s'est exprimé que de façon indirecte. Par la voie d'un communiqué annonçant qu'il avait choisi, « *pour des raisons personnelles et par respect pour la douleur de Jean-Louis Trintignant, de ne pas participer aux représentations de la pièce au Festival d'Avignon.* »

Il n'ira pas non plus au Québec, où il est interdit de séjour – mais il devrait jouer à certaines des dates de la tournée européenne qui débutera en juin à Barcelone. Devant la tempête médiatique, Wajdi Mouawad se tait, lui aussi. On lui en a d'ailleurs fait le reproche, au point que la ministre de la Culture – qui est également, ultime ironie, ministre de la Condition des femmes – l'a publiquement défendu, expliquant qu'il était « *très blessé* » et qu'il fallait lui « *laisser le temps* » de s'exprimer. Certains mutismes sont contagieux.

Souffrances en concurrence

Contre le poids de ce silence épais, collant, l'avocate à la cour **Marie Dosé** s'est élevée, dans une tribune publiée dans *LE MONDE* et dont elle sait, dit-elle, qu'elle sera lue par certains comme une provocation. Le titre : *Est-il juste que Bertrand Cantat soit réduit au silence ?* Percluse de douleur, la famille de Marie Trintignant vit comme une indécence le retour sur scène du chanteur, explique l'avocate. Dans la bouche du père, Jean-Louis Trintignant, il est « *une merde* », un assassin, qu'importe qu'il ait été reconnu coupable de « *coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner* » et ait purgé sa peine. « *Quelle loi de la douleur permettra à Bertrand Cantat de revenir sur scène ? Aucune, ce sera toujours insupportable pour les proches de la victime* », affirme-t-elle aujourd'hui.

Or, souligne **Marie Dosé**, la souffrance existe aussi chez les coupables, malgré la tentation de l'opinion publique de la nier, de supposer que le coupable se sent « *lavé* » de sa faute lorsqu'il sort de prison. Ou celle, concomitante, d'« *éliminer socialement* » le condamné qui a purgé sa peine. « *J'ai le sentiment que, par essence, le criminel n'a pas le droit à la mémoire*, explique l'avocate. *Il s'arrête à ce qu'il a fait. On dit que les victimes continuent de souffrir, comme si une douleur était exclusive de l'autre. C'est beaucoup plus complexe que cela. La souffrance perdure aussi chez celui qui a commis l'irréparable sans le vouloir.* »

Conscience de la faute

La souffrance, et un sentiment de culpabilité qui, témoigne Sylvie Croisan, directrice de l'association d'aide aux détenus et ex-détenus Faire, « *continue souvent d'exister après la remise en liberté, et ceci, quelle que soit la peine.* » « *Après leur sortie, les personnes traversent souvent une période de grande fragilité, où elles ont l'impression d'avoir écrit ex-taulard sur leur front, souligne-t-elle. Cela complique le retour à une vie normale, mais nous sommes au fond souvent plus inquiets devant quelqu'un qui, à l'inverse, se confîne dans le déni total.* » La conscience de la faute, comme une nécessité et une entrave.

Malgré leur importance, ces questions ne reçoivent, dans l'univers pénitentiaire, que des réponses parcellaires. « *Notre but, témoigne un psychologue de SMPR (service médico-psychologique régional) en centre pénitentiaire, est avant tout d'aider le sujet à comprendre son acte comme un symptôme, à y voir plus clair sur son parcours.* » Une démarche cruciale pour, ensuite, recommencer une vie, et que la médiatisation ne facilite pas. « *Quelqu'un comme Bertrand Cantat, souligne ce psychologue, peut sans doute avoir plus facilement l'aide dont il a besoin. Mais sa situation doit être très compliquée : il doit aujourd'hui renoncer à quelque chose qui l'a toujours animé.* » Sa voix, suspendue à une peine indéterminée.